

» reste ville primatiale, et nous suspendons de ses fonctions
 » épiscopales l'archevêque de Braga, qui a refusé de se sou-
 » mettre à son supérieur le primat Raimond; enfin, comme
 » marque de notre affection, nous enverrons au roi Alphonse,
 » par le prélat de Ségovie, la rose d'or que les pontifes ont
 » coutume de bénir chaque année, le quatrième dimanche
 » de Carême. »

Après la tenue du concile de Reims, le pape se rendit à Clairvaux, où il fit ostentation de son humilité et de ses macérations; il portait constamment sur la chair sa tunique de laine sans sergette par dessous, et ne quittait jamais la coule; son lit était couvert de riches étoffes qui laissaient apercevoir des matelas garnis de paille battue et de gros crins.

Eugène voulut également assister au chapitre général des abbés comme simple moine, et non comme président ou comme pontife. Pendant son absence d'Italie, les Romains avaient enfin été vaincus par l'empereur. Après leur soumission, Eugène s'empressa de quitter la France, et il fit son entrée solennelle à Rome en 1149 : les prêtres et les moines vinrent seuls à sa rencontre; le peuple refusa obstinément de l'acclamer. Sans se préoccuper de la haine des Romains, le pontife songea à affermir la domination du saint-siège sur l'Italie et sur les nouveaux peuples convertis au christianisme. Il envoya en Danemark et en Norwége Nicolas, évêque d'Albane, avec le titre de légat, pour établir un archevêché; mais comme les Goths et les Suédois ne purent s'accorder ni sur la ville qu'ils devaient choisir pour métropole, ni sur le prélat qu'ils voulaient élever sur le nouveau siège, les uns demandant l'archevêque de Brème, les autres celui d'Upsal,

Nicolas fut obligé de se retirer sans avoir rien terminé. Le légat établit néanmoins l'archevêque de Lunden primat provisoire de Suède, et lui donna l'autorité sur toutes les Églises de Norwége, jusqu'à ce qu'elles eussent désigné un métropolitain.

Conrad III mourut en Allemagne l'année suivante, laissant la couronne à son neveu Frédéric I^{er}, surnommé Barberousse. Aussitôt que ce prince fut monté sur le trône, il députa à la cour pontificale, Hilin, métropolitain de Trèves, et Eberard, prélat de Bamberg, pour instruire le pape de son avènement à l'empire, et pour lui proposer un traité d'alliance. Eugène accueillit favorablement les ambassadeurs du monarque, et désigna sept cardinaux et Brunon, abbé de Caravalle, pour entrer en conférence avec les mandataires de Frédéric. Les bases du traité étaient que le souverain n'accorderait ni paix ni trêve aux citoyens de Rome ou à Roger, roi de Sicile, sans le consentement du saint-siège; qu'il promettait de les guerroyer à outrance jusqu'à ce qu'ils se fussent soumis au pape, eux, leurs personnes, leurs vassaux et leurs domaines; enfin qu'il s'engageait par serment à le défendre contre tous ses ennemis et à lui faire recouvrer les domaines que l'Église avait perdus.

De son côté, sa Sainteté promettait de donner à Frédéric la couronne impériale lorsqu'il viendrait la recevoir dans la ville sainte; elle s'engageait à l'aider de tout son pouvoir à maintenir les peuples dans l'obéissance, à employer les censures ecclésiastiques contre ses ennemis, et enfin à empêcher l'empereur grec de faire aucune conquête dans l'Italie. Ce protocole est daté du 23 mars 1152.

Mais à peine le traité était-il signé, que les vieilles querelles de l'empire et du sacerdoce se réveillèrent plus violentes que jamais, à l'occasion de l'investiture de l'archevêché de Magdebourg, dont le titulaire venait de mourir. Deux partis se disputaient cette riche métropole; les uns voulaient nommer archevêque le doyen du chapitre de la cathédrale, les autres présentaient le prévôt comme étant le seul digne d'occuper le siège épiscopal. Comme les deux factions, également puissantes, ne voulaient point se réunir et menaçaient la ville des plus grands désordres, l'empereur se détermina à nommer lui-même un métropolitain pour mettre fin aux interminables disputes du clergé, et il choisit Guicman, prélat de Ceïts, pour occuper l'archevêché.

En agissant ainsi Frédéric était dans son droit, car la cour d'Allemagne, dans le traité conclu entre Pascal et Henri V, s'était réservé la faculté, en cas de schisme, lors de la nomination des évêques, d'élire celui qui paraîtrait le plus digne de l'épiscopat, d'après l'avis des seigneurs de l'empire. Mais l'ambitieux Gérard, prévôt de Magdebourg, voyant toutes ses espérances renversées par cette promotion, cria au scandale, menaça le prince des foudres ecclésiastiques, et partit aussitôt pour Rome, afin de faire annuler l'élection de Guicman, qu'il regardait comme un intrus dans son archevêché. Eugène se rangea du côté de Gérard, et écrivit à l'empereur qu'il eût à chasser immédiatement son protégé de Magdebourg, s'il ne voulait encourir l'excommunication du saint-siège.

En vain huit des principaux prélats d'Allemagne adressèrent au pontife des lettres en faveur de l'élection du nouveau métropolitain, Eugène fut inflexible : il les reprit même

sévèrement de ce qu'ils osaient défendre un prince qui méprisait les canons de l'Église; il les blâma de ce qu'il appelait leur lâche condescendance aux volontés des puissances de la terre; enfin il leur enjoignit de contraindre par des représentations énergiques le roi Frédéric à laisser l'Église de Magdebourg se choisir librement un pasteur; « car, ajoutait-il, nous-même nous n'oserions rien faire de contraire à la loi de Dieu et aux saints canons de l'Église. » Le Père Maimbourg interprète ainsi cette dernière pensée : « Il faut conclure de ces paroles, que le pape ne peut rien permettre contre le service de Dieu, parce qu'il se reconnaît inférieur à Dieu, et pareillement qu'il ne peut rien changer aux canons et aux conciles œcuméniques, parce qu'il reconnaît que son autorité est soumise à celle des conciles. Opinion bien différente de celle d'un grand nombre de papes qui se prétendent infaillibles et au-dessus de l'univers entier. »

Malgré les censures de l'Église, Frédéric, persuadé qu'il n'avait pas excédé les limites de son droit, maintint l'élection de l'archevêque de Magdebourg. Le pape envoya alors des prélats en Allemagne avec mission de déposer Guicman; mais l'empereur intervint, et fit chasser de ses états les envoyés du saint-père, ainsi que venait déjà de le faire Conrad, duc de Franconie, à l'égard du légat Jourdain des Ursins.

A ce sujet, et pour faire connaître quels étaient les représentants du pape, nous citerons la lettre que saint Bernard lui-même écrivait à Eugène sur son légat : « Votre Jourdain des Ursins, très-saint Père, a commis partout des actions honteuses : il a volé les vases sacrés des églises; il a conféré les dignités ecclésiastiques à de jeunes garçons dont la

» beauté fait assez connaître par quelle complaisance ils les
 » avaient méritées; il s'est introduit dans les saintes demeures
 » des religieuses, où il a mis le comble à ses infamies. Ainsi,
 » très-saint Père, c'est à vous de juger ce qu'il convient de
 » faire d'un semblable ecclésiastique. Quant à moi, j'ai ac-
 » compli ce que me dictait ma conscience, et j'ajouterai en-
 » core avec ma franchise ordinaire, qu'il serait bon que votre
 » palais fût purgé de toutes les abominations qu'il renferme.
 » Ma première intention avait été de ne point vous entretenir
 » de mes plaintes; mais le prieur du couvent du Mont-Dieu
 » m'a pressé d'écrire, et sachez que j'en ai moins dit là-des-
 » sus que le public... » Cette lettre de saint Bernard ne pro-
 duisit aucune sensation à la cour pontificale; d'ailleurs Eu-
 gène était trop occupé du soin d'établir sa domination sur
 les Églises étrangères pour songer à entreprendre la moindre
 réforme à sa cour.

Un autre de ses légats, Jean Paperon, était parti pour l'Ir-
 lande dès l'année 1151; mais le roi d'Angleterre ayant refusé
 de lui accorder un sauf-conduit, il se vit forcé de retourner à
 Rome pour en conférer avec le pape. D'après les avis des
 cardinaux, il fut décidé qu'il repartirait pour l'Irlande, mais
 en passant par l'Écosse, gouvernée alors par le roi David,
 qui était tout dévoué au saint-siège. Ce second voyage eut
 un résultat plus favorable que le premier.

Jean Paperon arrivé heureusement en Irlande, tint un
 concile dans le nouveau monastère de Mellifont, de l'ordre de
 Cîteaux, où il convoqua les évêques, les abbés, les rois, les
 ducs et tous les seigneurs de l'île. L'assemblée décréta l'éta-
 blissement de sièges archiépiscopaux à Dublin, à Touam, à

Armach et à Cassel. Le légat fit ensuite aux nouveaux métro-
 politains la distribution des palliums qu'il avait apportés de
 Rome; il assujettit également les prêtres irlandais à la loi du
 célibat, qu'ils ne reconnaissaient pas encore, et réforma un
 grand nombre d'abus et d'anciennes pratiques superstitieuses.
 Mais il ne put rendre compte du succès de sa mission à
 Eugène, car le pape était mort avant son retour à Rome, le 8
 juillet 1153, dans sa campagne de Tibur.

Le corps du pontife fut porté en grande solennité et déposé
 dans la basilique de l'Apôtre, où il fit plusieurs miracles. Les
 légendaires en rapportent sept opérés sur des aveugles, des
 perclus ou des lépreux.

Ce fut pendant ce règne que le moine Gratien publia son
 recueil de canons apocryphes et de fausses décrétales, qui
 commencent au pontificat de saint Clément et finissent au
 pape Sirice, c'est-à-dire jusqu'à l'année 598. Non-seulement
 Eugène sanctionna de toute son autorité cette compilation
 mensongère qui plaçait le siège pontifical au-dessus de tous
 les trônes de la terre, mais encore il institua les grades de
 bachelier et de licencié en droit canon pour les jeunes prêtres
 qui faisaient leur étude spéciale des maximes de ce livre.

Environ un mois après la mort d'Eugène, le célèbre saint
 Bernard rendit son âme à Dieu dans l'abbaye de Clairvaux.
 Son corps, revêtu des ornements sacerdotaux, fut porté par
 les moines dans la chapelle de la Vierge, en présence d'un
 immense concours de la noblesse et des peuples des pays voi-
 sins. Pendant deux jours on l'exposa à la vénération des fi-
 dèles, qui venaient appliquer sur le cadavre des pains, des
 pièces de monnaie et des linges, pour en faire des reliques

et pour s'en servir dans la guérison des malades. Le second jour, la foule ne se contenta pas de faire toucher des reliques au cadavre; on commença à dérober au saint des parcelles de ses habits; puis on lui coupa les cheveux; enfin la profanation avait été portée à tel point, que le corps, entièrement nu et placé sur l'autel de la Vierge, était devenu un objet de scandale et d'horreur.

Pendant sa vie, Bernard s'était montré l'un des plus ardens séides du despotisme pontifical, et l'ennemi le plus implacable des hérétiques. Ce fervent apôtre des croisades infecta l'Europe de moines noirs, et fonda à lui seul trois cent soixante-douze monastères; aussi l'Église l'a-t-elle canonisé.

Saint Bernard a laissé des ouvrages remplis d'un mysticisme bizarre et incompréhensible, ainsi qu'on pourra en juger par la lettre suivante qu'il adressait à l'abbé Arnold :

« J'ai reçu votre charité avec charité, mais sans plaisir, car
 » le plaisir n'a pas de douceur dans l'amertume. Suppliez le
 » Sauveur de me sauver à mon heure suprême, et cuirassez-
 » moi de vos prières afin que le tentateur ne trouve pas sur
 » moi de place où porter ses coups. Je vous écris moi-même,
 » afin qu'en reconnaissant la main, vous reconnaissiez le
 » cœur..... »

ANASTASE IV,

MANUEL COMNÈNE,
empereur d'Orient.

173° PAPE.

LOUIS VII,
roi de France.

Élection d'Anastase. — Guillaume, métropolitain d'York, est rétabli sur son siège. — Différends entre l'Église et l'empire. — Privilèges accordés aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Mort du pape Anastase.

Après les obsèques d'Eugène, les cardinaux s'assemblèrent à Saint-Jean de Latran pour lui donner un successeur, et choisirent Conrad, évêque de Sabine, Romain de naissance, qui fut proclamé pape sous le nom d'Anastase IV.

Le nouveau pontife était un vieillard vénérable, que distinguait surtout une extrême régularité de mœurs et une grande expérience des usages de la cour de Rome. Dès que la nouvelle de son élection se fut répandue en Angleterre, un métropolitain d'York, nommé Guillaume, qui avait été injustement déposé par Eugène dans le concile de Reims, accourut à Rome pour demander la révision de la sentence prononcée contre lui. Anastase, après s'être fait rendre compte des pièces du jugement, reconnut que son prédécesseur s'était rendu coupable d'une grande iniquité en condamnant un innocent; il révoqua la sentence de déposition, rétablit Guillaume dans toutes ses dignités, et lui accorda même le pallium.

Ensuite le saint-père s'occupa d'arrêter les effets déplorable de la guerre que son prédécesseur avait soulevée im-